

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2012

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, le conseil municipal décide de confier l'affermage du service d'eau potable à la société VEOLIA,

ACQUISITIONS FONCIERES ZONE 1AUa

Afin de permettre l'aménagement de la zone 1AUa, deux parcelles vont être achetée aux riverains pour 6000 euros et 2000 euros K 185

MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE SORIGNY AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Convention de mise à disposition des services techniques municipaux de la Commune de SORIGNY au profit de la CCVI.

TARIFS COMMUNAUX 2013

PAVES PUBLICITAIRES - BULLETIN MUNICIPAL 2014

Applicables au 1^{er} janvier 2014

DIMENSIONS	COUT H.T (€)
02.00 x 08.50 cm	40.80
04.20 x 08.50 cm	71.40
02.50 x 18.00 cm	73.45
06.40 x 08.50 cm	81.60
04.00 x 18.00 cm	83.65
05.00 x 18.00 cm	112.20
10.80 x 08.50 cm	107.10
10.80 x 18.00 cm	137.70
Page entière	306.00

TVA Au taux normal en vigueur

Arrondissement de Tours
COMMUNE DE SORIGNY

Applicables au 1^{er} janvier 2013

CIMETIERE				
CONCESSION	TRADITIONNELLE	Concession 15 ans (2m ²)	97.62 €	
		30 ans (2m ²)	143.25 €	
		50 ans (2 m ²)	248.31 €	
		TRADITIONNELLE	Superposition 15 ans	31.89 €
			30 ans	50.88 €
			50 ans	85.95 €
	CREMATISTE	1^{re} urne 15 ans	57.30 €	
		30 ans	83.28 €	
		50 ans	143.25 €	
		Urne supplémentaire 15 ans	31.89 €	
		30 ans	50.88 €	
		50 ans	85.95 €	
COLUMBARIUM	15 ans (1 urne)		334.26 €	
	30 ans (1 urne)		502.98 €	
	15 ans (2 ^e urne)		47.73 €	
	30 ans (2 ^e urne)		57.30 €	
DROIT DE DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR			57.30 €	
DEPOSITOIRE	FORFAIT		19.08 €	
DROIT D'ENFOUISSEMENT			70.05 €	

Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement de Tours
COMMUNE DE SORIGNY

DIVERS

ELECTRICITE (PARTICIPATION AUX FRAIS D') à partir d'un bâtiment communal	Par jour ou séance : 10.60 € par ½ journée : 5.80 €	
FOURRIERE (FRAIS DE)	89.75 € dès la capture 5.50 €/jour de frais de pension	
JARDIN (LOCATION DE) La Croix de la Dégessière)	48.00 € l'an par jardin	
PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C.)	<p>pour les constructions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles - existantes lors de la mise en place du réseau <p>pour les travaux de</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de locaux d'activités - changement de destination de locaux en logements individuels ou collectifs sur une parcelle raccordable ou raccordée 	1 224.00 €
PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSTRUCTION DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT	<p>lors de la création d'un réseau collectif ou semi-collectif.</p> <p>Le raccordement de nouvelles constructions (logements, activités professionnelles) a un réseau existant est financé par le futur propriétaire ou l'aménageur.</p>	1 122.00 €
PHOTOCOPIE (la feuille)	Format A 4 Format A 3 Entreprises	0.22 € 0.33 € 0.54 €
TELECOPIE (la feuille)	Envoi dans le département France métropolitaine Etranger	0.65 € 1.25 € 4.90 €
	Réception	0.22 €

LOCATION DE SALLES

	SALLE DES FETES	SALLE POUR TOUS	SALLE ANCIENS
ASSOCIATION SORIGNOISE			
1 ^{re} utilisation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
les suivantes	219.00	Gratuit	Gratuit
½ journée	126.00	--	--
HORS COMMUNE (dont forfait ménage)			
½ journée (6 heures)	506.00	33.00	72.00
1 journée	734.00	57.00	143.00
2 journées	1 057.00	111.00	279.00
COMMUNE			
½ journée (6 heures)	126.00	26.00	56.00
1 journée	259.00	44.00	110.00
2 journées	446.00	87.00	216.00
ACTIVITE COMMERCIALE			
½ journée	337.00	38.00	93.00
1 journée	673.00	67.00	169.00
2 journées	930.00	109.00	272.00
hors commune ajouter le forfait ménage	269.00		
DEDIT			
2 mois	126.00		
1 mois	190.00		
CAUTION	1 655.00	110.00	110.00
CHAUFFAGE (par tranche de 6 h)			
De 0 à 6 heures	91.00		
Par 6 h supplémentaires	40.00		
FORFAIT MENAGE COMMUNE	269.00	Fait par l'utilisateur	
REVEILLON			
débit	253.00	---	---
hors commune dont forfait ménage (SF)	1 177.00	111.00	199.00
Commune	525.00	111.00	199.00
Activités commerciales			
Commune	1 347.00	111.00	199.00
hors commune dont forfait ménage (SF)	1 611.00	111.00	199.00
SONORISATION			
Assemblée générale par jour	98.00		
Association (siège à Sorigny)	gratuit		
NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales			
PRET DE MATERIEL			
Caution micro	168.00		
Caution 1 micro cravate	281.00		
Caution 1 pied de micro	91.00		
Caution écran de projection	1 100.00		
NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales			

En cas d'utilisation gratuite pour les associations sorignaises, le dédit ne sera pas encaissé.